

Apprendre sa communauté

Depuis sa création en 2001, la direction des Services aux francophones de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE) a mis sur pied de nombreuses initiatives qui s'inséraient dans un plan pluriannuel de recherche-action : *L'école au cœur d'une francophonie vivante*.

Le plan proposait trois volets d'intervention, chacun ayant mené à des recherches précises. Le premier volet visait la préparation de l'enfant à l'école de langue française et a mené à la publication de l'étude *La petite enfance : Porte d'entrée à l'école de langue française – Une vision nationale*. Cette recherche examine le lien qui unit les services à la petite enfance et le milieu scolaire tout en faisant un survol des pratiques qui ont cours dans divers milieux. La recherche qui a découlé du deuxième volet s'intitule *Le personnel enseignant face aux défis de l'enseignement en milieu minoritaire francophone*. En plus d'une recherche documentaire, ce rapport s'appuie sur une enquête pancanadienne auprès du personnel enseignant et dresse un portrait des difficultés que celui-ci rencontre dans le contexte particulier des écoles qui œuvrent en milieu minoritaire.

Les informations contenues dans le document *Apprendre sa communauté – Aperçu général* ont été tirées en grande partie du rapport final de recherche *Apprendre sa communauté : Pour une mission réussie de l'école française en milieu minoritaire* soumis par le CIRCEM et disponible sur le site Web de la FCE. Par ailleurs, la collaboration spéciale de Monsieur René Archambault a permis de mieux comprendre les mécanismes par lesquels les administrations provinciales et territoriales conçoivent les programmes d'études. Finalement, une liste des personnes intervenantes à la consultation nationale qui visait à dégager des pistes d'action possibles dans le cadre de cette initiative est disponible en annexe. La FCE tient à remercier toutes ces personnes pour leur apport à cette initiative.

Cette collaboration entre le Centre interdisciplinaire de recherche sur la citoyenneté et les minorités (CIRCEM) et la FCE a permis sans aucun doute de faire avancer d'importants dossiers et les documents précités ont été la source de bien d'autres initiatives.

C'est dans cet esprit précurseur de nouvelles tendances que le troisième volet du plan pluriannuel s'est penché sur l'apport particulier des programmes d'études dans la construction de l'identité des jeunes francophones de nos écoles. Ces documents ont une importance considérable puisqu'ils sont le fondement même de tout enseignement dispensé dans les écoles publiques. C'est l'outil de base qui doit à la fois inspirer et guider le personnel enseignant dans le choix des activités qu'il fera vivre à ses élèves. Avec l'importance que revêtent la transmission et la construction culturelle et identitaire dans les écoles de langue française, l'analyse des programmes d'études est donc un premier pas pour déterminer comment les décisions pédagogiques sont inspirées pour favoriser un engagement et une fierté durables chez les jeunes.

Le présent document regroupe les constats généraux qui entourent l'élaboration des programmes d'études dans les provinces et territoires canadiens. Premier de la série *Apprendre sa communauté*, il est accompagné d'un fascicule qui porte de façon particulière sur les programmes de français et d'un autre qui traite des sciences humaines. Les analyses de programmes d'études portant sur d'autres aspects de la programmation offerte aux élèves pourraient éventuellement accompagner et compléter cette série.

La FCE a toujours à l'esprit de mieux outiller le personnel enseignant à s'acquitter de cette dimension importante de sa mission qu'est la transmission et la construction de l'identité francophone. La série *Apprendre sa communauté* est une première initiative qui explore l'apport des programmes d'études et qui propose des pistes de réflexion dans ce domaine. Avec les concepteurs de programmes, de nombreux enseignants et de nombreuses enseignantes collaborent de près à l'élaboration de ces documents essentiels. Nous espérons que les informations contenues dans cette série apporteront de nouveaux éléments de réflexion et d'action afin d'alimenter notre but commun de fournir aux élèves des écoles de langue française la meilleure éducation qui soit.

Ronald Boudreau
Directeur des Services aux francophones



Apprendre sa communauté

APERÇU GÉNÉRAL

MISE EN CONTEXTE

Conçu à partir d'un partenariat entre la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE) et le Centre interdisciplinaire de recherche sur la citoyenneté et les minorités (CIRCEM) de l'Université d'Ottawa, et avec l'appui financier de Patrimoine canadien, ce projet vise à apporter un éclairage sur cet enjeu complexe qu'est la transmission et la construction d'une identité par le biais des images de la communauté, telles que reflétées dans les programmes d'études.

Dans un premier temps, une équipe du CIRCEM¹ a dressé un portrait de l'éducation dans les diverses régions du pays selon les niveaux scolaires. Le CIRCEM a choisi de cibler le français et les sciences humaines puisqu'ils étaient les deux domaines les plus susceptibles de traiter des dimensions communautaires de l'apprentissage. Il va cependant sans dire que l'image positive d'une communauté francophone forte et vibrante n'est pas que l'apanage

de ces deux matières. Chaque matière à l'étude se doit de contribuer à rendre l'élève conscient de sa réalité francophone et de renforcer chez lui l'idée d'en faire partie et de pouvoir y apporter sa contribution.

Le rapport final de la recherche *Apprendre sa communauté : Pour une mission réussie de l'école française en milieu minoritaire*² fait donc état des programmes disponibles dans ces deux domaines mais aussi des matières, du cheminement, du temps alloué et de la philosophie qui encadre chacun.

L'équipe du CIRCEM a ensuite procédé à une analyse approfondie des contenus des programmes d'études de ces matières. Pour chacun, une fiche de lecture a été préparée afin de faciliter une recherche analytique comparative autour des grands axes de questionnement suivants : les désignations de la communauté, les références à l'unité et à la diversité culturelles, le patrimoine et l'histoire, l'identité et l'engagement, le fait minoritaire, la mobilisation et la lutte, les lieux et les espaces de référence.

En juin 2007, une consultation nationale réunissant les principaux partenaires en éducation venait ajouter au projet une importante contribution. Les pistes de réflexion et d'action qui ont découlé de cette rencontre sont les plus aptes à apporter des changements significatifs dans l'élaboration des programmes d'études.

Enfin, la FCE a cru bon d'ajouter des détails sur les modes d'élaboration des programmes d'études dans les diverses provinces et territoires afin que la lecture des analyses puisse être bien située dans son contexte particulier.

Quelles images de la communauté francophone projette l'école de langue française? Quelle mémoire, quel héritage y est mis en valeur? Quelle place y fait-on à la mondialisation et à la diversité? Quels y sont les référents culturels? Bref, dans quelle mesure les programmes, fondements de l'enseignement dispensé, contribuent-ils à la réalisation de la mission « communalisante » de l'école minoritaire aux paliers élémentaire et secondaire?

Rapport final, page 2

¹ L'équipe du CIRCEM était composée d'Anne Gilbert, directrice en recherche et de Joseph Yvon Thériault, directeur du centre jusqu'en juillet 2007. Sophie LeTouzé a assuré la réalisation et a rédigé le rapport final.

² La version intégrale du rapport est disponible sur le site web de la FCE au <http://www.ctf-fce.ca/apprendre>.



LES PROGRAMMES D'ÉTUDES

Mécanismes d'élaboration

Au Canada, l'éducation relève de chaque province et territoire. Sa responsabilité est confiée à un ministère dont la structure varie selon les administrations. Une direction ou autre bureau spécial a été mis sur pied presque partout pour gérer les dossiers relatifs à l'éducation en français. Ce sont ces instances qui, de façon générale, voient à la conception et à l'approbation des programmes d'études en langue française.

Un rapide examen de l'organisation de l'éducation de langue française dans les milieux minoritaires au Canada laisse supposer une variation du degré d'autonomie des responsables de l'éducation de langue française. Toutefois, certaines attentes semblables transcendent les frontières et rallient divers milieux à des objectifs communs.

Un survol des provinces et des territoires a révélé certaines similitudes et certaines disparités dans les mécanismes par lesquels sont préparés les programmes d'études offerts aux élèves francophones en milieu minoritaire, qui peuvent varier d'une simple traduction à une élaboration complète. Le nombre de programmes offerts varie aussi d'une province ou d'un territoire à l'autre : programmation complète destinée et conçue pour les francophones, nombre limité de programmes d'études destinés et conçus pour les francophones et nombre plus ou moins élevé de traductions. Lorsque le programme est élaboré, un groupe d'enseignantes et d'enseignants francophones travaille avec un conseiller ou une conseillère pédagogique du ministère responsable de l'approbation des programmes. Ensemble, ils voient au développement, à la mise à l'essai et à la mise en œuvre du programme. On retrouve le même processus dans la plupart des provinces et des territoires.

Il existe également des ententes régionales pour l'élaboration de cadres communs qui servent ensuite de guides pour l'élaboration ou qui sont utilisés intégralement dans les documents d'une administration. En raison de ces ententes, il importe de tenir compte des particularités régionales :

LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

Les provinces de l'Atlantique ont conclu une entente de coopération ayant trait à l'éducation publique et au postsecondaire. L'entente établit le Conseil Atlantique des Ministres de l'Éducation et de la Formation (CAMEF) qui gère des projets et activités en éducation par le biais d'un conseil d'administration. Une des activités du conseil est la conception de cadres théoriques communs qui peuvent être utilisés par les provinces. Certains de ces cadres sont élaborés spécifiquement pour la clientèle de langue française et toutes les provinces de l'Atlantique s'en servent.

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Le ministère de l'Éducation de l'Île-du-Prince-Édouard offre des programmes d'études en tenant compte de ses diverses clientèles. Les élèves des écoles de langue française bénéficient donc d'une programmation développée en français pour les sujets principaux et pour quelques cours optionnels. Il est à noter que certains programmes d'études sont les mêmes pour les élèves francophones et pour ceux d'immersion. Ces programmes d'études peuvent être complètement développés par la province ou peuvent provenir d'autres sources : soit du CAMEF, soit d'une autre province. Les cadres théoriques ou les programmes d'études en provenance d'autres sources doivent avoir été conçus pour des élèves de langue française. Des adaptations sont parfois effectuées afin que le programme réponde mieux à leurs besoins.

NOUVEAU-BRUNSWICK

La province du Nouveau-Brunswick est la seule province en milieu minoritaire où il existe deux administrations gouvernementales parallèles en éducation : un service pour les anglophones et un service pour les francophones. Ainsi, tous les programmes d'études offerts aux écoles de langue française sont des programmes élaborés pour cette clientèle. Ceux-ci sont développés par la province selon le processus habituel ou en collaboration avec d'autres provinces. La province s'inspire des cadres théoriques communs du CAMEF pour certaines matières.

Les programmes d'études au Nouveau-Brunswick sont conçus par et pour les francophones, qui sont impliqués à toutes les étapes.

NOUVELLE-ÉCOSSE

En Nouvelle-Écosse, il y a deux façons de procéder quant à l'élaboration des programmes d'études. Certains programmes sont élaborés spécifiquement pour les écoles de langue française et d'autres programmes sont traduits et adaptés. Tous les programmes traduits reçoivent une adaptation, qu'elle soit mineure ou plus importante.

La Nouvelle-Écosse se trouve dans une situation unique par rapport aux autres provinces. À titre expérimental, c'est l'unique conseil scolaire de langue française qui a la responsabilité de l'élaboration des programmes d'études. Le cadre théorique de chacun des programmes d'études est le même pour toutes les clientèles, mais certaines parties peuvent être modifiées selon les besoins de la clientèle de langue française.

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Le ministère de l'Éducation de Terre-Neuve-et-Labrador élabore un bon nombre de programmes d'études. Les programmes sont ensuite traduits et adaptés selon les besoins. Les programmes en français desservent soit la clientèle francophone seulement ou les élèves des écoles de langue française et d'immersion. La province utilise aussi les cadres théoriques communs du CAMEF pour les programmes de français, de mathématiques et de sciences, ceux-ci ayant été développés pour la clientèle de langue française.

L'ONTARIO

Le ministère de l'Éducation de l'Ontario élabore tous ses programmes d'études selon une structure parallèle qui fait une place équivalente à l'anglais et au français. Lorsqu'un programme d'études est élaboré, deux équipes travaillent séparément au développement, mais en parallèle et selon leur modèle respectif. Chaque programme contient des résultats d'apprentissage qui sont spécifiques à la clientèle visée.

Le processus d'élaboration et d'implantation est axé sur la communauté francophone et met l'accent sur la collaboration avec la communauté, qui est largement consultée (experts-conseils, consultation des

associations ou consultation générale). Le comité de rédaction est aussi composé de personnel enseignant des écoles de langue française qui participe aussi à la mise à l'essai et la mise en œuvre.

LES PROVINCES DE L'OUEST ET LES TERRITOIRES

Les provinces de l'Ouest et les territoires bénéficient d'une entente similaire à celle des provinces de l'Atlantique. Le Protocole de l'Ouest et du Nord Canadien (PONC) est une entente qui favorise une collaboration entre les signataires sur divers projets, mais surtout sur l'élaboration de cadres communs. Ces cadres sont parfois adoptés entièrement sans modifications par certaines administrations. D'autres les modifient à divers degrés ou s'en inspirent dans

L'analyse des programmes d'études est un premier pas pour déterminer comment les décisions pédagogiques sont inspirées pour favoriser un engagement et une fierté durables chez les jeunes.

l'élaboration de leurs programmes d'études. Plusieurs cadres ont été élaborés et quelques-uns ont été révisés. Quelques cadres contiennent des objectifs spécifiques aux élèves des écoles de langue française et aux Premières nations, notamment en sciences humaines, en français et en mathématiques.

ALBERTA

Les programmes d'études pour les écoles de langue française en Alberta sont pour la plupart des traductions des programmes anglais. Des modifications mineures ont été effectuées dans quelques programmes. Cependant, le programme de français est fondé sur le cadre commun, conçu pour les francophones et produit en collaboration par le PONC. Les résultats d'apprentissage généraux et spécifiques du programme de français sont le fruit d'une collaboration entre le ministère responsable, le personnel enseignant et les spécialistes des conseils scolaires de langue française. Le programme destiné aux études sociales contient des résultats d'apprentissage spécifiques qui présentent la perspective francophone.

Afin de répondre aux besoins des élèves des écoles de langue française, la province fait une adaptation des documents de mise en œuvre. Ces programmes d'études contiennent des exemples et des perspectives francophones, ainsi que des stratégies d'enseignement pour le contexte francophone.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

La Colombie-Britannique répond aux besoins du personnel enseignant des écoles de langue française en traduisant ses programmes d'études. Les programmes sont traduits sans adaptation et la traduction ne se fait que sur demande lorsqu'il s'agit de programmes facultatifs. Le programme d'études de français a cependant été élaboré pour tenir compte des besoins des écoles de langue française.

MANITOBA

Le Manitoba favorise une approche mixte pour l'élaboration des programmes d'études. Un certain nombre de programmes sont conçus spécifiquement pour les écoles de langue française; d'autres se destinent également aux écoles d'immersion. Les programmes de français et de mathématiques s'inspirent des cadres communs du PONC. Les cadres comprennent des résultats d'apprentissage comportant des perspectives francophones sur lesquelles se base la province pour y faire des ajouts. Des équipes distinctes élaborent ces programmes : l'une pour

le programme de langue française et l'autre pour le programme d'immersion.

Certains programmes d'études sont développés en comité conjointement par des représentants du secteur anglophone et des représentants du secteur francophone. La conception de ces programmes se fait en anglais et ils sont ensuite traduits. Les documents de mise en œuvre en français sont adaptés à la réalité francophone. Les programmes d'études peuvent contenir des résultats d'apprentissage spécifiques aux francophones, tels ceux de sciences humaines.

SASKATCHEWAN

La Saskatchewan a produit cinq programmes d'études qui incorporent des perspectives francophones et qui ont été élaborés spécifiquement pour les écoles de

Il existe également des ententes régionales pour l'élaboration de cadres communs qui servent ensuite de guides pour l'élaboration ou qui sont utilisés intégralement dans les documents d'une administration.

langue française. À l'exception de ces cinq programmes, les programmes d'études sont des traductions avec adaptation.

Une nouvelle politique récemment implantée prévoit la production de documents d'appui créés pour les élèves des écoles de langue française. Les programmes d'études en français seront des traductions et serviront à la fois aux écoles d'immersion et aux écoles de langue française.

LES TERRITOIRES

En raison du nombre d'élèves restreint, les territoires se consacrent peu à l'élaboration des programmes d'études. Chaque territoire utilise plutôt des programmes qui ont été élaborés par les provinces.

NUNAVUT

Le Nunavut utilise surtout les programmes de l'Alberta. Cependant, le conseil scolaire francophone peut choisir, sous réserve de l'approbation du Ministère, des programmes d'études provenant d'autres provinces.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Les Territoires du Nord-Ouest ont choisi d'utiliser des programmes de l'Alberta au niveau secondaire et d'en retenir quelques-uns à l'élémentaire. Certains programmes tels que celui des sciences de la nature sont élaborés par le ministère responsable. Les programmes produits localement servent à toutes les clientèles : ils sont traduits pour les écoles de langue française et d'immersion. Si les guides d'implantation sont développés par le ministère de l'Éducation, ils peuvent contenir des perspectives francophones.

YUKON

Les programmes d'études du Yukon proviennent de la Colombie-Britannique. On estime qu'environ 20 % du contenu est adapté pour refléter la réalité yukonnaise. Ils sont par la suite traduits en français. Les programmes de français et de sciences humaines comportent des éléments propres à la francophonie et sont utilisés dans les écoles de langue française et dans les écoles d'immersion. Un programme de sciences et plein air a été élaboré spécifiquement pour les élèves de l'école de langue française.

Orientations générales

Comme ce survol a permis de le constater, plusieurs administrations se sont dotées de documents qui traitent des particularités de l'enseignement en français en milieu minoritaire.

Le Protocole de l'Ouest et du Nord canadien sert « de socle pour l'élaboration des programmes d'études » et permet « une harmonisation des résultats d'apprentissage »³. De cette collaboration découlent des cadres communs pour les mathématiques, les sciences humaines et le français langue première. Ce dernier, par exemple, propose une vision de l'apprentissage du français langue première touchant les domaines de l'écriture, de la lecture, de la communication orale et de la culture et de l'identité. Cette vision doit teinter l'ensemble des activités qui font partie des programmes offerts dans cette partie du pays.

À l'Est, les ministères de l'Éducation des provinces atlantiques ont formulé, par l'entremise de la Fondation d'éducation des provinces de l'Atlantique (FÉPA)⁴,

*Outre son mandat
strictement pédagogique,
l'école de langue française
a un mandat social, soit
« assurer la survie et le
développement de la langue
et de la culture de la
minorité, de même que la
construction communautaire
et identitaire »*

³ Couronne du chef des provinces de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Manitoba, de la Saskatchewan, des Territoires du Nord-Ouest et du Territoire du Yukon, 1996, p. vii. [<http://www.edu.gov.mb.ca/frpub/ped/fl1/cadre-poc/pdf/fl1.pdf>]

⁴ La FÉPA a été renommée Conseil atlantique des ministères de l'Éducation et de la Formation (CAMEF) en 2004.

des énoncés de résultats d'apprentissage transdisciplinaires qui décrivent ce que tous les élèves devraient savoir et être capables de faire dans sept domaines-clé de l'apprentissage au moment de l'obtention de leur diplôme de fin d'études secondaires⁵. Un de ces sept domaines porte spécifiquement sur la langue et la culture françaises et précise que « les finissantes et les finissants seront conscients de l'importance et de la particularité de la contribution des Acadiennes, des Acadiens et d'autres francophones, à la société canadienne. Ils reconnaîtront leur langue et leur culture comme base de leur identité et de leur appartenance à une société dynamique, productive et démocratique dans le respect des valeurs culturelles des autres »⁶.

En Ontario, la *Politique d'aménagement linguistique* (PAL) vise à mettre en place un ensemble d'interventions, regroupées en cinq axes principaux, parmi lesquels la construction identitaire. Sous cet axe, la PAL veut « favoriser la construction de l'identité et l'expression de la fierté d'être francophone par la mise en place de conditions favorables à la création d'un espace francophone qui tient compte du dynamisme et respecte le pluralisme de la communauté de langue française de l'Ontario »⁷.

L'Alberta propose aussi une réflexion sur l'école de langue française, sur ce qui la différencie des écoles de la majorité et sur le rôle particulier qu'elle doit jouer. Le document *Affirmer l'éducation en français langue première : fondements et orientation*⁸ tente de répondre à ces questions en présentant des caractéristiques particulières du projet éducatif de l'école de langue française. Celui-ci doit entre autre permettre l'acquisition d'un niveau élevé de bilinguisme additif, la construction d'une identité francophone positive et l'intégration des élèves à la communauté francophone⁹.

En Saskatchewan, l'*Orientation générale des programmes d'études des écoles fransaskoises*¹⁰ a pour but de répondre aux « attentes spécifiques de la communauté pluraliste fransaskoise » et aux « besoins distincts des élèves des écoles fransaskoises »¹¹. Elle insiste sur l'importance du noyau « identité-langue-culture » comme base de tous les programmes d'études et fait état des défis de l'apprentissage en milieu minoritaire.

À Terre-Neuve-et-Labrador, l'éducation de langue française est sujette à un cadre politique qui définit et oriente les grands enjeux auxquels elle doit faire face. D'après le document *Cadre politique pour l'éducation en français langue première à Terre-Neuve et au Labrador*¹², l'école « franco-terre-neuvienne » doit

On observe que deux visions de la communauté sont présentées et peuvent parfois même se retrouver en opposition.

rencontrer un plus grand nombre d'objectifs que l'école de la majorité, notamment au niveau de l'identité culturelle, de la maîtrise de la langue et de l'appartenance à la communauté francophone¹³. Les objectifs généraux énumérés guident la planification des programmes d'études et le processus pédagogique à privilégier pour les remplir¹⁴.

⁵ FONDATION D'ÉDUCATION DES PROVINCES ATLANTIQUES. *Résultats d'apprentissage transdisciplinaires de l'élève au Canada atlantique*, non daté, 22 p.

⁶ Ibidem, p. 10.

⁷ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE L'ONTARIO. *Politique d'aménagement linguistique*, 2004, p. 3.

⁸ ALBERTA. *Affirmer l'éducation en français langue première, fondements et orientation : le cadre de l'éducation francophone en Alberta*, Edmonton : Alberta, la Couronne du chef de la province d'Alberta, représentée par le ministre d'Alberta Learning, 2001. [<http://www.education.gov.ab.ca/french/m%5F12/franco/affirmer/CadreFR.pdf>]

⁹ Ibidem, p. 30.

¹⁰ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE LA SASKATCHEWAN. *Orientation générale des programmes d'études des écoles fransaskoises*, Regina, 2001. [<http://www.sasked.gov.sk.ca/docs/francais/tronc/peda/page3.html>]

¹¹ Ibidem, document non paginé.

¹² MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR. *Cadre politique pour l'éducation en français langue première à Terre-Neuve et au Labrador*, St. John, 1991. [<http://www.ed.gov.nl.ca/edu/fr/FRENCH.pdf>]

¹³ Ibidem, p. 5.

¹⁴ Ibidem, p. 1.

LA DOUBLE MISSION DE L'ÉCOLE DE LANGUE FRANÇAISE

Les références à la mission dite « double » qui distingue l'école de la minorité de celle de la majorité abondent. Cette distinction émanerait du fait qu'alors que « l'objectif premier de tout système scolaire est de fournir les expériences d'apprentissage de base nécessaires au développement social, affectif et intellectuel de l'élève, les écoles pour les groupes minoritaires ont un objectif supplémentaire : le maintien et, dans certains cas, le perfectionnement des compétences en français ainsi que le développement du patrimoine et de la culture de ces groupes. »¹⁵. Dans le cadre d'un projet pancanadien de français langue première, le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) a affirmé que « les objectifs de l'éducation en langue française dépassent ceux habituellement assignés dans un milieu majoritaire »¹⁶. Outre son mandat strictement pédagogique, l'école de langue française a un mandat social, soit « assurer la survie et le développement de la langue et de la culture de la minorité, de même que la construction communautaire et identitaire »¹⁷. Ce défi est d'autant plus complexe que l'école doit compenser l'absence de territoire, la dispersion de la population francophone, l'exogamie¹⁸ grandissante et le fait qu'elle est pour beaucoup l'unique espace francophone dans une culture en pleine mutation¹⁹.

Les recherches ont également démontré qu'on attribue à l'école une large part de la responsabilité d'une construction identitaire qui mène les jeunes à un engagement social envers leur communauté linguistique et culturelle.

DÉFINIR LA COMMUNAUTÉ

L'école est tout à la fois un lieu de scolarisation, un lieu d'apprentissage de la langue et de la culture, un lieu de socialisation et un lieu de communalisation qui favorise, chez les élèves, le développement du sentiment d'appartenance et de la solidarité communautaire.

Rapport final, page 2

Deux visions, deux définitions

Un constat de l'équipe de recherche qui a exploré les images de la francophonie dans les programmes d'études est justement la difficulté de définir la communauté qu'on veut promouvoir auprès des élèves. On observe que deux visions de la communauté sont présentées et peuvent parfois même se retrouver en opposition.

La première présente une communauté bâtie sur des origines et une histoire communes, souvent représentée par les traditions et le patrimoine. Selon cette approche de la définition, les membres de la communauté partagent une même langue et une même culture, des modes de vie communs et des systèmes de valeurs partagés, dans un contexte où les traditions jouent un rôle de premier plan. Cette communauté présente une certaine uniformité dans les manières d'être et de penser et y puise sa force et les bases de son épanouissement.

La seconde définition qu'on offre de la communauté est plutôt fondée sur le pluralisme et la diversité. Elle tient compte de la diversification croissante des populations et cible plutôt les espaces communs et la participation des membres de la communauté à des actions convergentes. La communauté ainsi définie reconnaît du fait même une plus grande diversité interne sur les plans linguistique et culturel. Les croyances et les valeurs font place aux

¹⁵ PATRIMOINE CANADIEN. Programme d'appui aux langues officielles, *L'instruction en français au Canada – caractéristiques et objectifs*, 2000, p. 1.

¹⁶ CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA). *La francisation : pour un état des lieux*, document préparé pour le Projet pancanadien de français langue première, 2002, p. 6.

¹⁷ FÉDÉRATION NATIONALE DES CONSEILS SCOLAIRES FRANCOPHONES (FNCSF). *Stratégie pour compléter le système d'éducation en français langue première au Canada : Rapport du comité directeur sur l'inventaire des besoins des conseils scolaires francophones du Canada*, Ottawa : Canada, 2004, p. 27.

¹⁸ Le taux de mariages interlinguistiques francophones-anglophones.

¹⁹ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE L'ONTARIO. *Politique d'aménagement linguistique*, 2004.

différences dans l'activité humaine et peuvent même aller jusqu'à reconnaître que cette communauté puisse se caractériser par une certaine fragmentation²⁰.

Communauté d'histoire et de culture ou communauté plurielle? Ces deux visions de la communauté présentes dans les programmes d'études ont permis à l'équipe de recherche de développer un cadre conceptuel de recherche²¹ qui a guidé l'analyse des contenus. Les références à la communauté se sont donc traduites par des caractéristiques qui révèlent tantôt l'unité, tantôt la diversité : *langue, culture, religion, histoire, identité et engagement*.

La *langue* est le facteur reconnu comme principal élément d'unité et d'identification de la communauté. Outil de communication et d'interaction, à la fois dans la sphère privée et dans la sphère publique, elle apparaît comme jouant un rôle de premier plan dans la cohésion du groupe. Or, la langue française prend des formes diverses, entre régionalismes et universalisme. L'enjeu du bilinguisme et de ses effets sur le français parlé et écrit est aussi de taille.

La *culture* est l'ensemble des comportements collectifs et des modes de vie partagés par un groupe d'êtres humains. Elle englobe l'ensemble de ses traits distinctifs, tant spirituels que matériels. La culture inclut les connaissances, les croyances, les attitudes, les coutumes et les traditions. Elle réfère aussi aux productions littéraires et artistiques ainsi qu'aux médias de communication. Elle constitue le matériau qui lie la personne à son groupe d'appartenance et qui structure son identité. Avec la langue, qui agit comme son principal véhicule, la culture constitue un des principaux cimentés des communautés.

L'identité est le résultat d'une *histoire* commune²². La référence à la mémoire collective et les luttes politiques qui ont marqué le cours de l'histoire peuvent aussi définir la communauté. L'existence même des écoles de langue française dans toutes les provinces et les territoires dépend des revendications historiques pour l'instruction en français, dans des écoles gérées par

la minorité. La vision de la communauté présentée suppose de faire des choix judicieux dans le traitement de l'histoire.

La *religion* est historiquement un des principaux fondements de l'identité francophone. Elle continue à jouer un rôle rassembleur de premier plan dans plusieurs milieux minoritaires. Les programmes d'études doivent refléter le projet religieux des écoles confessionnelles et tenir compte de la présence de plus en plus importante de nouvelles religions dans la salle de classe des écoles non confessionnelles.

L'*identité* et l'*engagement* sont intimement liés par les dimensions individuelles et sociales de chaque élève. L'identité de la personne est fortement influencée par son parcours et son expérience alors que son

La langue est le facteur reconnu comme principal élément d'unité et d'identification de la communauté. Outil de communication et d'interaction, à la fois dans la sphère privée et dans la sphère publique, elle apparaît comme jouant un rôle de premier plan dans la cohésion du groupe.

engagement déterminera le rapport de cette personne avec différents groupes d'appartenance. Il va sans dire que la construction d'une identité qui mène à l'engagement dans la vie communautaire francophone est au cœur même du mandat de l'école de langue française en milieu minoritaire.

²⁰ GILBERT, Anne, Sophie LeTouzé et Joseph Yvon Thériault. *L'intégration de la culture dans le curriculum et dans la pédagogie en milieu francophone minoritaire*, effectuée pour le compte du ministère de l'Éducation de l'Ontario, Ottawa : CIRCEM, Université d'Ottawa, document non diffusé, 2005, p. 6.

²¹ GILBERT, Anne, Sophie LeTouzé et Joseph Yvon Thériault. *Apprendre sa communauté : Pour une mission réussie de l'école française en milieu minoritaire — Rapport final de la recherche*, Ottawa : CIRCEM, Université d'Ottawa, 2007, p. 14. [<http://www.ctf-fce.ca/apprendre>]

²² MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE LA SASKATCHEWAN. Sciences humaines, 8^e année : *Les études fransaskoises*, Programme d'études, Regina, 1998, p. iv.

L'espace francophone

Si la communauté se définit par son unité, sa diversité, ou par une combinaison de ces deux visions, elle est inévitablement confrontée à définir également l'espace qu'elle occupe. Les auteurs liés à ce projet ont donc également pris en considération la *dimension géographique* des représentations de la communauté qui sont faites dans les programmes d'études.

En effet, alors que l'élève évolue au quotidien en tant que membre d'une communauté locale ou régionale particulière, il participe de plus en plus à un espace plus large à travers de nouveaux réseaux d'échanges qui ne cessent d'évoluer. La composition de la francophonie se diversifiant sans cesse, il découvre qu'il fait aussi partie d'une francophonie canadienne et internationale.

En intégrant la dimension géographique du projet culturel de l'école à notre cadre conceptuel, nous voulons souligner, dans le contexte de la dispersion grandissante des francophones dans l'espace, de leur minorisation et du rapport difficile au territoire qu'elle suscite, toute l'importance que prend cette dernière dans la construction identitaire.

Rapport final, page 24

Les enjeux minoritaires

Bien entendu, c'est la dimension minoritaire de la communauté francophone qui soulève tout ce questionnement et qui constitue l'objet même de la présente recherche. L'analyse a donc également porté sur cette spécificité afin de déterminer quel traitement on accorde à la *réalité minoritaire* dans les programmes d'études.

Ces derniers peuvent certes présenter la minorité francophone de façon factuelle mais ce serait dresser

Quelle place fait-on au bilinguisme des membres de la communauté francophone? Comment présente-t-on le fait qu'ils s'identifient de plus en plus nombreux à l'anglais et à la communauté anglophone? Fait-on toujours état de leurs différences, de leurs différends? Bref, comment la spécificité de la communauté francophone est-elle prise en compte?

Rapport final, page 24

un portrait plutôt incomplet si les défis posés par cet état restaient escamotés dans l'ensemble. Si l'école publique en général a un rôle capital à jouer dans le développement de la confiance en soi des élèves, l'école de langue française, quant à elle, se voit également attribuer la responsabilité de présenter la communauté francophone comme un lieu où tout est possible. Bref, confiance en soi d'une part; mais aussi confiance dans une communauté francophone qui réclame notre engagement.

PREMIERS CONSTATS

Bien que la recherche initiale sur les images de la francophonie dans les programmes d'études ait ciblé davantage les programmes de français et de sciences humaines, toutes les personnes responsables de la conception de ces programmes sont liées à des philosophies et à des principes de base du ministère de l'Éducation responsable de leur approbation. C'est le cas pour toutes les administrations provinciales et territoriales et, tel que mentionné précédemment, quelques-unes d'entre elles ont même des documents relatifs spécifiquement aux programmes d'études de langue française.

Les constats suivants constituent donc une généralisation de ce que la recherche a permis de percevoir, avec les limites et les contraintes de ce projet.

Une communauté francophone discrète

La plupart des provinces et des territoires ont des buts clairs quant à la construction identitaire des élèves et à la poursuite de moyens d'assurer leur engagement à la francophonie. On constate cependant que ces finalités sont rarement intégrées aux contenus, particulièrement au secondaire, là où l'élève fait souvent des choix plus personnels quant à son avenir. Par ailleurs, certaines provinces ne citent à peu près jamais la communauté francophone ou n'y font référence que dans un contexte historique.

Dans l'ensemble des documents qui font place à la communauté francophone, on retrouve le même manque de clarté quant à une représentation claire de celle-ci. On offre aux élèves soit une image fondée sur l'histoire et le patrimoine; soit un portrait pluraliste et

La plupart des provinces et des territoires ont des buts clairs quant à la construction identitaire des élèves et à la poursuite de moyens d'assurer leur engagement à la francophonie.

inclusif. Le lien nécessaire entre les deux ne semble exister nulle part, laissant au personnel enseignant la responsabilité de tenir compte dans son enseignement des francophones « de souche » et des nouveaux arrivants dans le milieu, qu'ils soient originaires d'une autre région du Canada ou d'un autre pays.

La réalité francophone minoritaire absente

Si la francophonie se fait discrète, la communauté minoritaire de langue française quant à elle est pratiquement absente. L'histoire, entre autres, fait place aux Autochtones, au Canada anglais et aux minorités ethnoculturelles. Le Canada français y occupe sa juste place, bien entendu, mais la plupart du temps dans un contexte relié au Québec. Si on rapporte la présence du français à l'extérieur de ce cadre, la minorité francophone n'est jamais présentée comme une entité en soi.

Par ailleurs, ce même manque d'une définition claire de la communauté qu'on veut promouvoir, et duquel il a été question précédemment, vient contribuer à cette absence.

Bien entendu, certains éléments de la francophonie minoritaire sont abordés. L'histoire fait place aux luttes politiques et aux grands événements; le français présente des auteurs locaux. Dans un cas comme dans l'autre, c'est le discours sur la condition minoritaire qui est esquivé. Pourtant, plusieurs auteurs de milieux minoritaires proposent un questionnement qui permettrait d'approfondir le sujet et de susciter l'engagement. De même, le résultat de revendications pour la confirmation de droits se traduit par une responsabilité collective qui fait partie du vécu minoritaire.

(...) la vision du pluralisme qui prévaut met l'accent sur le rapport entre la société d'accueil vue comme unitaire et de nouveaux arrivants, appartenant à une diversité de cultures. Dans une telle approche, les communautés francophones qui évoluent en situation minoritaire n'existent pas comme constitutives du Canada.

Rapport final, page 60

Il n'est pas rare cependant que l'encadrement théorique des programmes d'études traite d'assimilation chez les communautés francophones minoritaires et d'inégalités dans les compétences langagières des élèves. Il semble n'y avoir qu'un pas à faire pour que ces réalités fassent également partie du contenu et qu'on leur accorde une place dans les résultats visés par l'apprentissage.

Si l'école est le lieu de transmission des valeurs de communauté linguistique et culturelle, les programmes d'études devront outiller le personnel enseignant à présenter et à discuter des enjeux. Autrement, les adultes de demain risquent de n'avoir toujours pas de vision claire de leur avenir comme communauté francophone minoritaire.

Un espace à redéfinir

Les programmes d'études suggèrent souvent des occasions pour l'élève de faire un lien avec sa francophonie locale pour établir son rapport au monde. Cette stratégie se retrouve fréquemment à l'élémentaire, en particulier. Il faut ici insister et rappeler que cette francophonie est bien peu définie, d'une part, mais aussi qu'elle n'a souvent pas de caractéristiques géographiques, comme c'est le cas pour la plupart des élèves des milieux urbains.

Ce qui évoque le plus l'absence d'une francophonie minoritaire canadienne comme entité, c'est certes l'absence de références aux liens entre les francophonies canadiennes. Les programmes d'études sont muets sur le réseautage qui existe entre les différentes régions francophones du pays alors que c'est cet « espace-réseau »²³ qui a justement le plus de chance de définir une communauté émergente et de plus en plus éclatée.

En revanche, il existe des liens dans les programmes d'études avec une francophonie internationale. Sans nier son importance, il faudra peut-être s'inspirer des résultats d'apprentissage souhaités dans ce contexte pour mieux définir les interactions entre les francophonies des provinces et des territoires canadiens.

Un encadrement à fournir

L'appui qui est donné au personnel enseignant peut être mesuré, en ce qui concerne les contenus, par le degré de détails retrouvés dans les programmes. Certains documents ne proposent que des énoncés généraux, ce qui oblige les enseignantes et les enseignants à se tourner vers des ressources pédagogiques pas toujours adaptées, ni adaptables, à leurs contextes particuliers. Certaines provinces ont fait d'importants efforts pour élaborer des programmes avec de nombreuses pistes de réflexion, des exemples riches et des pistes d'activités intégrées. Des programmes ainsi détaillés facilitent la tâche déjà lourde de l'enseignement en milieu minoritaire et permettent de pallier le manque de matériel faisant référence à un contexte culturel propre.

D'autre part, bien qu'il se soit développé un discours autour d'une pédagogie propre au milieu minoritaire au cours des dernières années, on n'en retrouve toujours pas de traces dans les programmes d'études. À ce titre, on peut dire que le personnel enseignant reste toujours sur sa faim quand vient le temps d'être inspiré pédagogiquement par les programmes d'études.

Le défi d'associer aux objectifs d'apprentissage des pistes quant aux façons de faire, reliées à la double mission de l'école francophone, reste entier et doit être intégré à tout plan d'action qui visera à accroître le rôle de l'école dans la promotion et l'épanouissement de la communauté francophone.

Rapport final, page 62

Il importe de mentionner que les programmes d'études sont généralement la source d'inspiration des maisons d'édition quand vient le temps de produire des ressources pédagogiques d'accompagnement. La francophonie minoritaire a encore de la difficulté

Si l'école est le lieu de transmission des valeurs de communauté linguistique et culturelle, les programmes d'études devront outiller le personnel enseignant à présenter et à discuter des enjeux.

à se faire entendre des éditeurs en raison du marché relativement restreint qu'elle représente comparativement au marché québécois, par exemple. Des ouvrages sont cependant souvent adaptés ou créés pour répondre à des besoins particuliers, comme c'est le cas en Ontario notamment.

L'analyse des images de la francophonie minoritaire présentées aux élèves reste partielle si elle ne s'en tient qu'aux programmes d'études. L'équipe de recherche rattachée au projet *Apprendre sa communauté* constate que les manuels scolaires et les autres documents d'accompagnement avec lesquels travaille le personnel enseignant font également partie du portrait global et méritent d'être explorés davantage. De même, les stratégies que certains enseignants et enseignantes ont développées doivent aussi être explorées pour saisir tous les enjeux. À ce titre, l'étude que mène l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques (ICRML) en partenariat avec la FCE, et qui tient compte

Ce qui évoque le plus l'absence d'une francophonie minoritaire canadienne comme entité, c'est certes l'absence de références aux liens entre les francophonies canadiennes. Les programmes d'études sont muets sur le réseautage qui existe entre les différentes régions francophones du pays (...)

d'une enquête menée auprès de certaines d'enseignants et d'enseignantes des écoles de langue française en milieu minoritaire, devrait apporter des informations pertinentes et complémentaires.

RECOMMANDATIONS

L'élaboration des programmes d'études est souvent prise à la légère par plusieurs intervenants. Peu connus à l'extérieur des milieux de l'enseignement, ils peuvent avoir l'air de documents ministériels de référence ayant peu d'impact sur le quotidien des écoles. Par définition, un programme d'études est un « document pédagogique et obligatoire qui présente un ensemble structuré d'objectifs et de notions d'apprentissage ou d'activités se rapportant à l'enseignement-apprentissage prévu pour une période de temps déterminé »²⁴.

On oublie souvent que le droit à l'éducation en français est relativement nouveau dans plusieurs régions du pays. À preuve, plusieurs conseils scolaires célèbrent ou ont célébré récemment leur dixième année d'existence. Il n'est donc pas surprenant que plusieurs programmes d'études qui se trouvent présentement dans nos écoles présentent les lacunes qui sont soulevées dans la présente analyse.

C'est dans ce contexte que les recommandations ont été formulées. Au gré des constats que l'analyse a permis de faire et de l'expertise des personnes qui ont participé à la consultation nationale de juin 2007²⁵, voici des considérations générales relatives à l'élaboration des programmes d'études pour les écoles de langue française en milieu minoritaire :

Pour assurer un encadrement favorable à la transmission et à la construction identitaire des élèves des écoles de langue française, les administrations provinciales et territoriales doivent **établir un processus** par lequel le personnel enseignant de ces écoles et des intervenants communautaires clés participent directement à l'élaboration des programmes d'études. Le personnel enseignant est le mieux placé pour préciser les besoins qui se vivent en salle de classe et les réalités que vivent les élèves des milieux minoritaires.

Des **recherches ayant trait à l'intégration de la culture** et au développement de l'identité dans l'enseignement par le biais des programmes d'études doivent être entreprises à l'échelle nationale, puisque ce défi traverse l'ensemble de nos communautés francophones minoritaires. Le *Cadre d'orientation en construction identitaire* de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) auquel une équipe de chercheurs chevronnés est associée jette les bases du dialogue qui doit s'amorcer.

²⁴ LEGENDRE Renald, *Dictionnaire actuel de l'éducation*, Collection Le défi éducatif, Éditions Guérin Montréal et ESKA Paris, 1993, page 1035.

²⁵ Consultation nationale sur les images de la francophonie, Ottawa, juin 2007.

La **formation du personnel enseignant** doit tenir compte des moyens par lesquels la construction identitaire peut s'intégrer aux objectifs visés par chacun des programmes d'études. Cette préoccupation doit être à l'avant-plan du processus d'élaboration des programmes d'études et l'approche de la pédagogie culturelle doit être mise à profit afin de favoriser des stratégies d'intégration. Il est important de maintenir une charge d'enseignement réaliste tout en accordant plus de place à la construction identitaire.

Des **initiatives de collaboration régionale**, comme celles qui ont mené à l'adoption de cadres communs, ou des initiatives nationales doivent être encouragées. Un portail national de ressources pédagogiques par matière et par niveau d'enseignement, par exemple, permettrait de cibler des ressources mieux conçues pour favoriser la construction identitaire.

Les programmes d'études doivent être appuyés par une **stratégie de développement de ressources pédagogiques** conçues pour répondre aux besoins de transmission et de construction identitaire des élèves et pour supporter le personnel enseignant dans son enseignement.

Les administrations responsables de l'élaboration des programmes d'études doivent en arriver à **définir l'image de la communauté francophone qu'on veut véhiculer** auprès des élèves et les moyens de la présenter aux divers niveaux d'enseignement et dans les différentes matières au curriculum. L'absence actuelle de toute mention de liens entre les francophonies canadiennes est un exemple de lacune à éviter.

L'analyse de programmes d'études a décelé que **l'encadrement théorique trouve rarement écho dans les résultats d'apprentissage** qui articulent les domaines à l'étude. Les administrations provinciales et territoriales doivent s'assurer que les personnes responsables de l'élaboration des programmes articulent bien ces intentions par des objectifs concrets et des moyens de les atteindre.

Compte tenu de la tâche déjà lourde de l'enseignement en milieu minoritaire, les administrations des provinces et des territoires doivent faire des efforts importants pour intégrer à la structure des programmes d'études des pistes de réflexion, des exemples et des activités intégrées ainsi que des références à des ouvrages qui peuvent **appuyer la livraison des contenus**.

Liste des personnes participantes – CONSULTATION NATIONALE – JUIN 2007

Louis Allain	Fédération canadienne des directions d'établissements scolaires francophones (Manitoba)
Gilles Arsenault	Prince Edward Island Teachers' Federation
Imelda Arsenault	Ministère de l'Éducation (Île-du-Prince-Édouard)
Sylvain Aumont	Fédération culturelle canadienne-française (Ontario)
Robert Bisson	The Alberta Teachers' Association
Daniel Bouchard	Syndicat du Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique
Ronald Boudreau	Directeur des Services aux francophones de la FCE (Ontario)
Pierre Bourbeau	Fédération culturelle canadienne-française (Ontario)
Chantal Bourbonnais	Fédération nationale des conseils scolaires francophones (Ontario)
Saveria Caruso	Ministère de l'Éducation (Ontario)
Judith Charest	Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (Ontario)
Mireille Cloutier	Membre du Comité consultatif du français langue première de la FCE (Alberta)
Gérard Cormier	Nova Scotia Teachers Union (Nouvelle-Écosse)
Marianne Cormier	Université de Moncton (Nouveau-Brunswick)
Colette Côté	Membre du Comité consultatif du français langue première de la FCE (Saskatchewan)
Mireille Coulombe-Anifowe	Ministère de l'Éducation (Ontario)
André Deschênes	Association des enseignantes et des enseignants francophones du Nouveau-Brunswick
Martin Deschesnes	Northwest Territories Teachers' Association
Mary-Lou Donnelly	Vice-présidente de la FCE (Nouvelle-Écosse)
Jacques Dorje	Ministère de l'Éducation (Manitoba)
France Fortier	Patrimoine canadien (Ontario)
Murielle Gagné-Ouellette	Commission nationale des parents francophones (Ontario)
Jacques Gascon	Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens
Marcel Gatién	Alliance canadienne des responsables, des enseignantes et des enseignants en français langue maternelle (Ontario)
Clermont Gauthier	Université Laval (Québec)
George Georget	Fédération des enseignantes et des enseignants de la Saskatchewan
Anne Gilbert	Centre interdisciplinaire de recherche sur la citoyenneté et les minorités (Ottawa)
Véronique Jobin	Université Laval (Québec)
Suzanne Jolicoeur	Membre du Comité consultatif du français langue première de la FCE (Manitoba)
Raymonde Laberge	Ministère de l'Éducation (Territoires du Nord-Ouest)
Louise Landry	Présidente du Comité consultatif du français langue première de la FCE (Nouveau-Brunswick)
Réjean Laroche	Éducatrices et éducateurs francophones du Manitoba
Gilles Le Blanc	Ministère de l'Éducation (Nouvelle-Écosse)
Sophie LeTouzé	Centre interdisciplinaire de recherche sur la citoyenneté et les minorités (Ontario)
Jacqueline LeVert	Membre du Comité consultatif du français langue première (Nouvelle-Écosse)
Michèle Matteau	Association canadienne d'éducation de langue française (Québec)
Lise Paiement	Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (Ontario)
Beverley Park	Newfoundland and Labrador Teachers' Association
Debra-Anne Reid	Nunavut Teachers Association
Lise Routhier-Boudreau	Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (Ontario)
Paulette Rozon	Ministère de l'Éducation (Ontario)
Hélène Saint-Denis	Adjointe administrative, Services aux francophones de la FCE (Ontario)
Ronald St-Jean	Alberta Education
Paul Taillefer	Membre du Comité consultatif du français langue première de la FCE (Ontario)
Joseph Yvon Thériault	Centre interdisciplinaire de recherche sur la citoyenneté et les minorités (Ontario)